



<p style="text-align: center;">L'EDUCATEUR/ACCOMPAGNANT STATUT – MISSIONS</p>
--

1) STATUT

- a. Etre licencié à la FFR
- b. Etre titulaire du Brevet fédéral demandé pour la catégorie encadrée (ou en cours de formation)
- c. Avoir suivi le Centre de Perfectionnement en Arbitrage (contenu sécurité abordé), le CPS « mêlée éducative »

2) MISSIONS

a. Lors des séances d'entraînement

- i. Mettre en œuvre en collaboration avec l'arbitre du club la formation des joueurs/arbitres (ateliers spécifiques, arbitrage des situations de jeu...)
- ii. Valoriser l'engagement de ces joueurs/arbitres au sein de son club (autres joueurs, dirigeants, parents ...)

b. Lors des compétitions

- i. Accompagnement des joueurs/arbitres de sa catégorie sur le terrain lors des rencontres organisées en leur donnant des conseils sur le placement, la prise de décision...(accompagnement et non substitution)
- ii. Assurer à ces joueurs/arbitres un climat favorable (gestion des bancs de touche, joueurs irrespectueux...)
- iii. Arbitrage de la « mêlée éducative »
- iv. Intervention sur le jeu dangereux si non sanctionné par les joueurs/arbitres

Pour cela avoir une bonne connaissance des règles et des principes de l'arbitrage à deux.